



## GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information

1701, rue Parthenais, UO 3210

Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 2202 203

Le 18 février 2022

**OBJET :** **Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant des effectifs policiers**

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 11 février 2022, visant à obtenir les renseignements en lien avec des effectifs policiers et formulée comme suit :

*« [...] Avoir les informations suivantes pour deux évènements du même jour à Rimouski. Le 3 octobre 2020 il y a eu une manifestation pour Joyce Echaquan, débutant en face de la salle Desjardins-Telus (...) et une autre manifestation contre les mesures sanitaires débutant chez McDonald's en face du poste de la Sûreté du Québec. J'aimerais avoir le nombre de policiers(ères) qui étaient présents lors de la manifestation pour Joyce Echaquan (...) un matricule de policier(ère) qui était présent pour cette manifestation (...) le nombre de policiers(ères) qui étaient présents lors de la manifestation contre les mesures sanitaires ainsi que le nombre d'agents pour l'escouade spécialisée [...] »*

Cependant, nous ne pouvons vous fournir les renseignements demandés puisqu'une telle divulgation permettrait notamment de dévoiler l'ampleur des plans d'action mis en place de même que les stratégies utilisées lors d'opérations spécifiques, et ce, en plus de réduire l'efficacité d'un dispositif de sécurité destiné à la protection des citoyens (articles 28 et 29 de la *Loi sur l'accès*).

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi mentionnés et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Zaki M. Grigahcine  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels